



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# La pratique du prêt avec remise de gage. Instrument de financement en milieu rural au Cameroun

Mr Emmanuel Foko

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Foko Emmanuel. La pratique du prêt avec remise de gage. Instrument de financement en milieu rural au Cameroun. In: Économie rurale. N°241, 1997. pp. 43-47;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1997.4887>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1997\\_num\\_241\\_1\\_4887](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1997_num_241_1_4887)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

Les pratiques de crédit en milieu rural mettent en œuvre de nombreuses sources et pour des utilisations diverses. De nombreuses formes de garanties sont exigées. La mise en gage de biens est la forme de garantie matérielle la plus répandue. Une analyse de ce système de prêt avec mise en gage de bien à Bafou (village Bamileke de l'Ouest Cameroun) a montré qu'il s'agit d'une pratique bien connue et assez répandue. L'examen de la nature des biens impliqués a fait ressortir la place prépondérante des parcelles de terrain, suivie des plantations de cafier. Dans l'ensemble, les biens productifs sont préférés en raison des possibilités d'usufruit qu'ils offrent. Les garanties sont rarement exécutées, compte tenu de nombreuses difficultés qui y sont associées. En cas de défaillance, le créancier conserve la propriété des biens en question ou se paie sur la récolte jusqu'à extinction de la dette. L'intérêt (ou mieux le gain) tiré de la transaction, bien que le plus souvent implicite, semble jouer un rôle important dans la décision d'accepter un bien en gage. La contribution de cette pratique au financement des activités rurales est cependant limitée.

## Abstract

*Credit practices with the pledging of physical assets as a financing instrument in the rural areas of Cameroon*

There are many credit sources in the rural areas. Loans obtained are used for a wide range of activities. These loans practices involve various forms of guarantees, both physical and moral. Pledging assets as collaterals is a widely used form of physical guaranty existing found in the rural area. A study on this topic in Bafou (a Bamileke village of West Cameroon) has revealed that pledging assets loan collaterals is widely practiced. Land plots rank first, followed by coffee farms. Productive assets are preferred because during the loan period, creditors may use the productive capability as interest. In case of default, these collateral's are rarely sold, du to various social and economic constraints. So, when the loan can not be repaid, the creditor will simply withhold the asset until the complete settlement, either by repayment, or from income generated by the pledged asset. Interest payment on these loans are mostly implicit, but it plays a key role in contract negotiations. So far, the contribution of these practices to the financing of rural production has been rather poor.



# L a pratique du prêt avec remise de gage

## Instrument de financement en milieu rural au Cameroun

En milieu rural camerounais, les revenus obtenus par les différentes activités économiques et surtout par la production des cultures de rente (cacao, café et coton) ont permis une grande circulation monétaire, surtout au cours de la période 1980-1990, où l'économie nationale a enregistré une croissance soutenue. Malheureusement, les problèmes financiers des paysans ruraux n'ont pas reçu de solutions satisfaisantes, en dépit de leur contribution à l'économie nationale. Le financement des activités agricoles est resté une préoccupation permanente (Foko, 1994).

La crise économique, qui s'est installée à partir de 1986, a progressivement frappé tous les secteurs de l'économie et a entraîné la fermeture de nombreuses sociétés d'Etat et d'entreprises privées qui intervenaient dans le milieu rural. Des études menées sur les interventions des institutions financières rurales (Kamajou, 1978 ; Moulende Fouda, 1988 ; Foko, 1994) ont fait ressortir que l'une des principales contraintes à l'accès des paysans ruraux aux institutions formelles de crédit était l'insuffisance des garanties offertes par ces derniers. Ils doivent faire face à l'inadéquation de leur patrimoine avec les exigences des institutions financières formelles. Ces dernières exigent généralement comme garantie des titres de propriété du type titre foncier. Ce genre de document est presque inexistant en milieu rural, la législation foncière et les pratiques locales n'encouragent pas leur délivrance. Les formalités administratives sont très longues, et les coûts financiers élevés (1) pour un instrument dont la nécessité n'est pas encore bien perçue même au sein de la population urbaine.

Le recours aux pratiques financières informelles en milieu rural dans les conditions actuelles, avec des résultats plus ou moins satisfaisants (Foko, 1995), laisse penser que les transactions s'y passent sans garanties formelles ou que les paysans parviennent à fournir aux intervenants de ce secteur des garanties suffisantes. *A priori*, les transactions financières informelles reposent sur la confiance, donc sur des garanties morales, donc immatérielles. On prête à quelqu'un qu'on connaît bien

ou avec son aval. Cependant, en examinant attentivement ces transactions financières, on se rend compte que certaines font intervenir des garanties autres que morales. Le cas le plus couramment rencontré est celui de la mise en gage des biens. Dans une étude sur les pratiques financières dans le village Bafou dans l'ouest du Cameroun, nous avons évalué la pratique du prêt avec mise en gage de bien matériel. L'enquête ayant servi de base à cette étude s'est déroulée entre mai et juin 1995. Elle a porté sur un échantillon représentatif de 311 chefs d'exploitations agricoles répartis sur l'ensemble du village.

Cet article en présente les principaux résultats. Il abordera successivement les différentes pratiques de crédit dans la communauté, avec notamment les différentes sources et l'utilisation des crédits contractés et insistera surtout sur la pratique de prêt avec remise de gage. Seront abordés le mécanisme de cette forme de prêt, la nature des biens mis en gage, les problèmes d'exécution de la garantie en cas de défaillance et la contribution globale de cette pratique à la résolution des problèmes de financement en milieu rural camerounais.

### Les pratiques de crédit

Pour assurer le financement de leurs activités de production ou de consommation, les paysans ont besoin d'avoir recours au crédit lorsque celui-ci est disponible. Au cours de nos différentes enquêtes dans les villages (2), nous avions remarqué le faible recours au crédit en milieu rural, soit parce que les villageois ne trouvent pas les sources de crédit, soit parce qu'ils ne sont pas capables de rembourser les crédits éventuellement contractés.

Il est cependant important de noter que nous nous situons dans une communauté où l'endettement n'est pas très encouragé. La culture met plutôt l'accent sur l'épargne préalable comme source de financement pour les individus. Le recours au crédit est considéré comme une corde qu'on se met au cou. Ainsi, seulement 118 chefs

1. En plus des coûts liés à la délivrance du titre foncier, il y a la taxe foncière instaurée depuis quelques années. L'inscription sur le registre foncier est perçue par les contribuables comme étant un engagement à payer cette taxe que beaucoup redoutent encore.

2. Depuis 1990, nous avons effectué dans le cadre du Projet OCISCA plusieurs enquêtes dans le village Bafou. Ces enquêtes, qui visaient à évaluer les effets de la crise économique sur les populations rurales vulnérables, nous ont permis d'apprécier l'évolution des pratiques financières et l'ampleur du recours au crédit pour assurer le financement des activités.

de ménage interrogés avouent avoir eu recours à un crédit au cours de l'année. Ces crédits proviennent de plusieurs sources.

### Les sources de crédit

Les emprunts contractés par les populations du village sont pour l'ensemble obtenus auprès des sources informelles. Les prêts obtenus des tontines représentent à peu près 43 % du nombre total enregistré au cours de la période. Les sources formelles (banques commerciales et coopératives d'épargne et de crédit) représentent seulement 6 % des cas et 37 % des montants. Le reste est distribué entre les parents et amis, les commerçants et les usuriers, comme l'illustre le tableau 1. Les crédits obtenus proviennent essentiellement des sources informelles avec une grande prédominance des tontines qui représentent 43,3 % des cas et 38 % des montants.

La culture locale n'encourage pas particulièrement le recours aux crédits, il est intéressant de savoir les motivations des différents crédits observés.

**Tableau 1. Les sources d'emprunts**

Par ordre décroissant du nombre de prêts

	Nombre de cas observés		Montants des crédits contractés	
	Fréquence	%	Montant FCFA	%
Tontine	68	43,3	3 825 500	38,0
Parents et amis	36	22,9	845 700	8,4
Particuliers	26	16,6	783 000	7,8
Commerçants	13	8,3	380 000	3,7
Caisse populaire	5	3,2	235 000	2,3
Banque commerciale	3	1,9	3 500 000	34,8
Autres	6	3,8	502 100	5
<b>TOTAL</b>	<b>157</b>	<b>100</b>	<b>10 071 500</b>	<b>100</b>

Source : Enquêtes.

### L'utilisation des emprunts

L'utilisation des sommes empruntées fait ressortir la place prépondérante des préoccupations sociales (alimentation, habitat, santé...) qui prennent 42,9 % des ressources obtenues. Cette situation suppose le sacrifice des activités de production qui n'utilisent que 19,2 % du total emprunté, comme l'indique le tableau 2.

En nombre de prêts, les préoccupations sociales représentent près de 86,1 % des causes d'endettement. Il est important de noter le poids de la scolarité des enfants (36,6 %) et les dépenses de santé (30,7 %). L'investissement dans la production ne représente que 3,8 % des emprunts déclarés. La faible prépondérance des dépenses d'investissements productifs au profit des préoccupations sociales est généralement perçue comme un symptôme de la récession économique. Cependant, lorsqu'on se replace dans le contexte culturel et en prenant en compte le système de valeurs locales, on constate que certaines dépenses, qui sont *a priori* considérées comme

des consommations, constituent plutôt des investissements parfois très rentables. C'est le cas, par exemple, des dépenses de scolarité ou des acquisitions des titres de noblesse.

**Tableau 2. Utilisation des emprunts contractés**

Par ordre décroissant de montants

	Nombre de transactions		Montants pour chaque catégorie	
	Fréquence	%	Montant FCFA	%
Scolarité	57	36,6	3 296 000	32,7
Amélioration de l'habitat	16	10,6	2 242 000	22,3
Investissem. agricoles	6	3,8	1 740 000	17,3
Santé	49	30,7	1 463 000	14,5
Dépenses sociales	9	5,7	515 000	5,1
Inputs agricoles	11	7,0	225 500	2,2
Alimentation	4	2,5	130 000	1,3
Autres	5	3,1	460 000	4,6
<b>TOTAL</b>	<b>157</b>	<b>100</b>	<b>10 071 500</b>	<b>100</b>

Ces différents prêts mettent en œuvre des garanties qui varient suivant la nature de la transaction. Dans le cas des prêts provenant des sources informelles, les garanties sont le plus souvent immatérielles et fondées uniquement sur la confiance. Mais dans certains cas, on observe l'offre de garanties matérielles constituées par la remise en gage d'un bien.

### Le principe du prêt avec remise de gage

Dans sa forme générale, le prêt avec remise de gage est un prêt dans lequel l'emprunteur remet comme garantie de remboursement un bien matériel, immobilier ou non, au prêteur. Pendant toute la durée du prêt, le prêteur garde ou exploite le bien hypothéqué et ne le restituera à son propriétaire qu'une fois le remboursement effectif. C'est une transaction financière mettant en œuvre deux parties : le prêteur (créancier) et l'emprunteur. Cette forme de prêt est assez courante dans les économies sous-développées : Adegbeye (1983) donne des exemples sur l'Afrique et Vilcosqui (1994) évoque la situation en Asie.

Le contrat de prêt est généralement verbal, mais il peut arriver qu'il soit écrit. Il entraîne le transfert physique des biens mis en gage de leur propriétaire (emprunteur) au créancier lorsqu'il s'agit des biens mobiliers, ou tout simplement la cession du droit d'usage devant témoin pour les biens immobiliers. Ce contrat, bien que verbal, a cependant des éléments de matérialisation. Ainsi par exemple on ramassera un peu de terre dans une parcelle pour le remettre au créancier ou alors on lui remettra une petite tranche d'écorce pour le cas des arbres. Le créancier gardera le petit morceau d'écorce ou la petite quan-

tité de terre qui lui est remise jusqu'au remboursement effectif et restitution du bien mis en gage. Ces éléments de matérialisation, bien que symboliques, ont une force morale très forte liée aux croyances locales.

Ces prêts sont généralement consentis sans intérêt explicite. Pendant la période du prêt, le créancier exploite le bien mis en gage et conserve totalement ou partiellement le produit. Ce produit peut être considéré comme le paiement d'un intérêt implicite. Dans certains cas, le taux d'intérêt s'il est calculé peut être très élevé. Des estimations sur une dizaine de cas retenus situent le rapport du gain au capital autour de 50 % par an. Il existe quelques rares cas de prêt avec mise en gage des biens avec paiement explicite d'intérêt, mais ces cas sont très rares. L'intérêt à payer est alors soit prélevé directement du capital au moment de la conclusion du contrat de prêt, soit exigé au moment du remboursement. La pratique de l'intérêt explicite se rencontre surtout dans les cas de biens où l'usufruit n'est pas possible pendant la durée du contrat. C'est le cas, par exemple, des objets précieux comme les colliers en perles précieuses ou les peaux de panthère.

La durée du prêt est très variable mais en général elle n'excède pas une année. Ceci est d'ailleurs la pratique courante pour la plupart des prêts informels. On rencontre cependant quelques cas de prêt consentis pour plus d'une année. Deux cas ont été signalés au cours de nos investigations dans la communauté Bafou, auxquels il faut ajouter cinq autres qui ont atteint une année par dépassement d'échéance, ce qui allonge automatiquement la durée du prêt.

Le montant du prêt est fonction de la valeur réalisable du bien mis en gage. Cette valeur est le résultat de l'appréciation du prêteur qui doit en fin de compte prendre le risque. La détermination est basée sur le prix de vente moyen observé au marché local pour les biens mobiliers. Dans le cas des biens immobiliers, on se contente le plus souvent de la rente réalisable sur quelques années, en général cinq au maximum, étant entendu que la cession est très difficile dans le contexte du village. Le prêt accordé est toujours une faible proportion de cette valeur réalisable. Il dépasse rarement 50 %. Le montant du prêt se situe toujours en dessous de 50 000 francs CFA.

## Nature des biens mis en gage

Pour servir de garantie à un prêt, un bien doit d'abord jouer le rôle de réserve de valeur, ce qui veut dire que sa valeur doit pouvoir se conserver avec le temps. Les biens immobiliers devraient donc en principe être privilégiés. Qu'en est-il exactement dans le cas de notre zone d'investigation ? Au cours de nos investigations, 38 cas de bien mis en gage ont été identifiés, avec la distribution suivante (tableau 3).

**Tableau 3. Nature des biens mis en gage dans le village Bafou**

	Fréquence	%
Parcelle de terrain	17	44,7
Caféières	7	18,4
Raphiales	4	10,5
Arbres fruitiers	2	5,3
Animaux	2	5,3
Autres (objets précieux, etc.)	6	15,8
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>100</b>

Les parcelles de terrain sont de loin la catégorie de bien la plus sollicitée pour la mise en gage. En effet, dans une zone marquée par l'extrême rareté des terres à cultiver comme le pays bamileké, une parcelle à exploiter qu'on cède a un coût d'opportunité très élevé, devient une garantie très prisée par les créanciers. Les caféières passent en deuxième position. Dans la mesure où le créancier s'approprie totalement ou partiellement la récolte selon l'arrangement, la caféière pourra en cas de défaillance continuer d'être exploitée par le créancier jusqu'à remboursement total de sa dette. Il est important de noter que le kolatier et la raphiale, qui étaient dans le passé les principaux biens pouvant être mis en gage, (ceci avant l'arrivée du cafier) sont aujourd'hui relégués au second plan.

Il est intéressant de noter que 84,2 % des cas de mise en gage de bien portent sur des outils de production, ou des biens productifs. Les outils de production et les biens productifs sont préférés parce que leurs détenteurs auront un droit d'usufruit pendant la durée du prêt. Cela renforce le rôle de l'intérêt dans les contrats de prêts. Bien que restant implicite, les villageois lui préférant le concept de « gain », beaucoup plus familier, l'intérêt joue un rôle déterminant dans la conclusion des contrats, contrairement à la pratique habituelle des populations rurales en Afrique (Servet, 1996), qui ont tendance à en minimiser le poids.

## Problèmes liés à l'exécution des garanties

L'efficacité d'une garantie réside dans la possibilité pour le créancier de la réaliser en cas de défaillance de l'emprunteur. En milieu rural, il est un peu difficile pour des raisons morales de réaliser les garanties, même lorsque la créance est reconnue irrécouvrable. Il est cependant nécessaire de distinguer deux cas : le cas des biens immobiliers et celui des biens mobiliers.

Les biens mobiliers (animaux, objets de valeur) peuvent plus facilement être réalisés dans la mesure où le créancier pourrait s'adresser à des personnes non résidentes au village pour les acquérir et rentrer dans ses droits. Ceci laisse penser que les biens mobiliers sont beaucoup plus adaptés à cette forme de garantie que les biens immobiliers.

Pour les biens immobiliers (parcelles de terrain, vergers, raphiales) le créancier aura toutes les peines du monde à convaincre une tierce personne d'acquérir le bien mis en gage pour lui permettre de rentrer dans son droit. C'est pourquoi, lorsqu'il y a défaillance, le créancier continuera de conserver et d'exploiter le bien en question jusqu'au jour où il sera remboursé, d'où une certaine inefficacité du processus.

Heureusement, la population ayant un très grand attachement à leurs biens immobiliers (maison, exploitations agricoles) ne les laissera partir qu'après avoir épousé tous les efforts de remboursement de la dette en question. D'autant que, dans la plupart des cas, le montant de la dette contracté ne représente qu'une faible portion de la valeur du bien mis en gage. Le créancier accepte généralement de conserver le bien en question aussi longtemps que durera la dette. L'humiliation qu'entraîne la perte de la maison ou de l'exploitation agricole provoque une pression morale très forte, qui pousse les débiteurs défaillants à tout faire pour rembourser.

Il peut arriver que le créancier se retrouve lui-même dans des difficultés financières avant l'échéance de la dette. Il a alors la possibilité de céder sa créance à une tierce personne avec ou sans le consentement du premier emprunteur (propriétaire du bien mis en gage). Il est souvent difficile de négocier ce genre de transfert, dans la mesure où le propriétaire du bien mis en gage ne souhaiterait pas voir ce dernier passer de main en main avec tous les risques qui y sont associés. Lorsque cette opération fait intervenir le premier emprunteur, il peut s'agir d'un transfert total du contrat de prêt. Ainsi, le premier créancier récupère ses dus et cède le bien mis en gage au nouveau créancier qui lui a remboursé. Ce dernier créancier se voit transférer d'office la garde et le droit d'usufruit sur le bien en question.

L'opération peut également se faire à l'insu du légitime propriétaire du bien mis en gage. Dans ce cas, cette nouvelle transaction devra impérativement être bouclée avant l'échéance du premier prêt, pour permettre au premier créancier de récupérer le bien mis en gage. Ces cas sont assez rares mais pas inexistants. Ils présentent néanmoins un risque majeur lié à la probable défaillance du nouveau créancier.

## Importance de la pratique dans la région

Le prêt avec mise en gage de bien est une pratique financière bien connue dans l'ouest du Cameroun (tableau 4). Dans le village enquêté, 62,2 % des chefs de ménage enquêtés avouent bien connaître la pratique, bien que seulement 30 % reconnaissent avoir déjà été impliqués dans une transaction financière faisant intervenir la mise en gage des biens. La faible proportion des exploitants, qui affirment avoir déjà pratiqué la mise en gage des biens, peut s'expliquer partiellement par les réserves que la population a toujours dans cette région lorsqu'on évoque les problèmes financiers dans leur ensemble, et surtout les problèmes d'endettement. La dette a ici une con-

notation négative. Il est donc possible que des exploitants aient recours à cette pratique et ne le reconnaissent pas au moment de l'enquête.

**Tableau 4. Importance de la pratique du gage dans le village Bafou**

Connaissance de la pratique	62,2 %
Personnes ayant déjà pratiqué	30,0 %
Personnes détenant un bien gagé	6,5 %
Personnes ayant remis un bien en gage	5,2 %

En dépit de ces réserves, on note que 13,4 % des chefs de ménage avaient dans le passé été impliqués dans une opération de prêt faisant intervenir une remise en gage de bien sous forme de garantie. Au moment des investigations, 5,2 % avaient des biens remis en gage non encore récupérés. En regardant l'opération du côté du prêteur, nous avons constaté que 14 % avaient dans le passé déjà reçu en gage un bien en garantie d'un prêt qu'ils avaient consenti à un tiers. Au moment des investigations menées dans le village, nous avons identifié 20 cas de détention d'un bien servant de gage à un prêt consenti à un tiers, soit 6,5 % des personnes impliquées dans ce genre de pratique.

Il est intéressant de noter qu'il n'existe pas une différence de perception entre les hommes et les femmes. Sur une population constituée de 69 % d'hommes et 31 % de femmes, les personnes, qui ont avoué bien connaître la pratique de la mise en gage, se repartissent en 29 % des femmes et 71 % des hommes. Ces différentes observations amènent à penser que la pratique du prêt avec remise de bien en gage est une pratique financière courante dans le village étudié aussi bien chez les hommes que chez les femmes et dont le début remonterait loin dans l'histoire.

## Mise en gage de biens et financement rural

Comme nous l'avons précisé précédemment, une bonne garantie financière doit d'abord constituer une réserve de valeur. En regardant la nature des biens mis en gage dans la communauté enquêtée, on constate qu'en dehors des parcelles de terre, le reste est constitué de biens vivants. Ces biens vivants dans la conception des populations concernées constituent des réserves de valeurs. Les animaux (chèvres et porcs notamment) sont un support d'épargne très courant. Mais si on applique les normes utilisées par les institutions bancaires, ces biens ne représentent pas des garanties fiables. Les risques de perte de valeur sont très élevés, notamment pour le porc qui peut à tout moment être décimé par la peste porcine restée rampante depuis plusieurs années.

Une bonne garantie doit également être réalisable dans des délais raisonnables. Elle doit pouvoir être convertie en liquidité en cas de défaillance de l'emprunteur-propriétaire dans un délai raisonnable. Nous avons malheu-

reusement constaté que les biens mis en gage pour obtenir des prêts dans le village sont très peu liquides pour la plupart et leur réalisation est presque impossible, du moins très difficile, surtout lorsqu'il s'agit de biens immobiliers. Ces derniers sont ceux qui, paradoxalement, exercent le plus de pression sur l'emprunteur à cause des risques d'humiliation sociale évoqués plus haut. Cela repose le problème des garanties morales qui semblent plus efficaces que toute forme de garantie matérielle dans le contexte africain.

Les analyses menées jusqu'ici visaient à apprécier dans quelles mesures la pratique des prêts avec mise en gage d'un bien pouvait contribuer au financement des activités rurales. Nous avons déjà relevé que les causes de la faillite des institutions financières du secteur formel en milieu rural sont, entre autres, l'incompatibilité de leurs exigences en garantie avec les possibilités des paysans. La pratique du prêt avec mise en gage de bien constitue donc une solution au problème des garanties pour les prêts.

Cette pratique suscite cependant quelques questions quant à son efficacité et sa contribution effective au financement des activités en milieu rural. Elle doit faire face à deux difficultés majeures qui semblent les compromettre.

La première est liée à l'exécution de la garantie en cas de défaillance du débiteur. Les complications développées plus haut limitent sérieusement son efficacité. La seconde est liée au transfert physique des biens gagés, ce qui compromet leur sécurité. Ainsi la forte présence des outils principaux de production dans la liste des biens mis en gage fait de la pratique plutôt un danger pour la production agricole. Ainsi par exemple, un planteur qui

remet en gage sa cafrière pour obtenir un prêt réussira-t-il à rembourser, puisque la transaction le prive de sa principale source de revenu ?

## Conclusion

La pratique du prêt avec mise en gage de biens matériels est une pratique assez répandue dans la communauté que nous avons étudiée, contrairement à notre impression avant cette enquête. Sa forte présence fait penser que les transactions financières informelles, même dans les villages, ne sont pas toujours seulement basées sur la confiance. Dans certains cas, des garanties, autres que la « parole donnée » (Brenner et Servet, 1993) ou la confiance implicite, sont exigées, entraînant la mise en gage de biens. Cette pratique permet de résoudre certains problèmes de liquidité pressants mais ne permet pas d'obtenir des montants importants, nécessaires pour des opérations d'envergure (investissement dans la production ou la consommation). Les biens hypothéqués dans les transactions financières informelles ne répondent pas aux conditions exigées par les institutions formelles intervenant en milieu rural. Les difficultés de réalisation des garanties (surtout lorsqu'il s'agit de biens immobiliers) font perdre à ces dernières une qualité des garanties exigées dans la finance formelle : la capacité à être réalisée dans un délai raisonnable.

Emmanuel FOKO • Université de Dschang,  
département d'économie rurale, Cameroun.

Cette étude a bénéficié d'un financement de l'ORSTOM dans le cadre du projet Ocisca (Observatoire du changement et de l'innovation sociale au Cameroun), projet de recherche conjoint entre l'ORSTOM et l'Université de Dschang, Cameroun.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adegboyer R. O. *Procuring loans by pledging cocoa threes*. In J. D. Von Pischke, D. W. Adams and G. Donald (eds.) *Rural financial markets in developing countries*. Baltimore/London : The John Hopkins University Press, 1983, pp. 269-275.
- Bouman F. J. A. et Houtman R. *Pawnbroking as an instrument of rural banking in the third world*. Economic Development and Cultural Changes, 1988, vol. 37, n° 1, pp. 69-89.
- Brenner G. et Servet J.-M. *Proximité, confiance et mobilisation de l'épargne, le cas des loteries africaines*. Communication au Sixième entretien Jacques Cartier : Réseaux de mobilisation de l'épargne et financement de proximité, Lyon 8 et 9 décembre 1993.
- Dury S. *Stratégies patrimoniales des ménages ruraux dans un contexte d'imperfection des marchés financiers : conséquences pour l'analyse des systèmes agro-forestiers javanais*. Mémoire de DEA. ENSAM, Université de Montpellier, 1992.
- Foko E. *Les paysans de l'Ouest Cameroun face au crédit agricole institutionnel*. Économie Rurale, 1994, n° 219, pp. 12-15.
- Foko E. *Les problèmes de financement de l'agriculture vivrière au Cameroun : le cas du village Bafou*. Économie Rurale, 1995, n° 228, pp. 54-57.
- Kamajou F. *Government financing of the development of small farm agriculture in the Center-South province of Cameroon*. Ph. D. dissertation, University of Illinois at Urbana Champaign, 1978.
- Moulende Fouada T. *Assessing small farmers credit needs : A case study of the West Province of Cameroon*. M. Sc. thesis, University of Florida, 1988.
- Servet J.-M. *La confiance, un facteur décisif de la mobilisation de l'épargne*. In Notes de recherche du réseau thématique « Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne », 1994, n° 94-41, 26 p.
- Servet J.-M. *Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique, une approche socio-économique*. Revue Tiers Monde, 1996, tome XXXVIII, n° 145, pp. 41-57.
- Vilcosqui L. *L'arbre, support de garantie dans un système de crédit informel indonésien : le Gadi*. Mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome, CNEARC, Montpellier, 1994, 68 p.